



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 60045

Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation de l'entreprise EADS-Composites Aquitaine située à Salaunes, en Gironde. Cette société, filiale d'EADS-Sogerma, emploie 300 salariés pour un chiffre d'affaires de 41 millions d'euros. Que ce soit par le nombre de ses salariés, ou la nature de sa production, cette entreprise représente un poids stratégique pour le département de la Gironde. Un projet de cession de cette société avait été annoncé en 2008 mais semble avoir été suspendu depuis. De plus, des informations récentes, concernant la baisse de son niveau d'activité, suscitent de fortes inquiétudes. Compte tenu de ces incertitudes et de la nécessité de maintenir ce site, elle souhaite connaître les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement pour accompagner le maintien de cette activité.

Texte de la réponse

Les compétences et le positionnement stratégique d'EADS Composites Aquitaine en font une des entreprises françaises importantes dans le domaine des composites à hautes performances, en particulier dans le domaine des aérostructures. Cette filiale à 50,5 % d'EADS Sogerma, elle-même filiale à 100 % du groupe EADS, a atteint un chiffre d'affaires de 45,2 MEUR en 2008 pour un effectif de 312 personnes. Le chiffre d'affaires a progressé de près de 10 % en 2009, mais les prévisions sont moins optimistes pour 2010. Comme pour la plupart des entreprises de l'aéronautique, la longueur du cycle industriel a reporté à 2010 les effets les plus sévères attendus de la chute de l'activité de transport aérien induite par la crise économique mondiale. Simultanément, le secteur fait face à une concurrence accrue des pays à bas coûts de main d'oeuvre et des zones dollars. Le Gouvernement soutient activement le développement de l'entreprise. Début 2009, une prime d'aménagement du territoire d'un montant de 800 000 EUR a été accordée à Composites Aquitaine pour accompagner son développement sur le marché des aménagements intérieurs d'avions et la création de 70 emplois en CDI. Une trentaine de personnes ont déjà été recrutées courant 2009, ce qui, compte tenu de la situation du marché, constitue une progression très favorable. Pour sa part, le groupe EADS a effectivement annoncé depuis 2008, sa volonté de se recentrer sur son cœur de métier d'avionneur et de se séparer de plusieurs filiales, dont EADS Sogerma. Ce projet est toujours d'actualité. C'est un des volets de la nécessaire restructuration de la filière aérostructure française souhaitée par les industriels du secteur pour faire émerger un ou plusieurs acteurs majeurs à même de se placer au premier plan de la compétition mondiale. Le Gouvernement est très attentif à cette évolution de la sous-traitance aéronautique qui est un des enjeux importants pour conserver l'excellence française dans le domaine aéronautique, la création de richesses et les emplois à valeur ajoutée qui y sont associés. À ce titre, il a mis en place des outils structurants en matière d'accompagnement de la croissance externe des entreprises, notamment le fonds d'investissement Aerofund, doté de 90 MEUR, pour faciliter les opérations de rapprochement d'entreprises dans le secteur aéronautique, et le Fonds stratégique d'investissement, qui est déjà intervenu pour faciliter la conclusion d'opérations comme la reprise de Socata par Daher. Enfin, il faut noter avec satisfaction que, fin 2009, Airbus et Eurocopter ont confirmé qu'ils conservaient des marchés importants à Composites Aquitaine, parmi lesquels les trappes de l'A320 et, au moins jusqu'en 2012, l'intégralité des fuselages arrière du Super Puma.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Got](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60045

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9356

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 4994